



Convocation

Assemblée générale de l'Église Protestante Unie Saint-Étienne – Forez

Dimanche 22 mars 2026

Temple de Saint-Étienne

21, rue Élisée Reclus 42000 Saint-Étienne

9h30 : Accueil et émargements. *Nous profiterons de ce temps pour vérifier les adresses (mail ou postales) des présentes et renouveler leur consentement à l'inscription au fichier (RGPD)*

10h00 : Culte

10h30 : Assemblée Générale

Ordre du jour de l'AG

- Ouverture. Lecture de la déclaration de foi (5mn).
- Présentation du bureau (modérateur, secrétaire, scrutateurs) et adoption par l'assemblée. Notifications des présents et représentés; établissement de la majorité. (5min)
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 6 avril 2025* (5 mn).
- Rapport d'activités pastorales (10 min).
- Rapport du Conseil presbytéral par son Président Laurent Péatier (10 min).
- Temps de remerciements (10 mn).
- Point d'information sur le projet de rafraîchissement du bâtiment Louis Comte (5 mn).
- Rapport financier : présentation des comptes 2025**. Questions. Vote (10 min).
- Budget prévisionnel 2026**. Présentation. Questions. Vote (10 min).
- Élection complémentaire au Conseil presbytéral. Présentation du candidat : Edouard Vandeventer**, vote (10 min).
- Résiliation du bail emphytéotique de Montbrison. Exposé**, questions, vote (15 mn).
- Résultats de l'élection (5 mn).
- Clôture.
- Verre de l'amitié, repas Tibériade.

* : document disponible sur le site Internet de la paroisse, et sur place le jour de l'Assemblée.

** : documents joints.

Au verso, formulaire de procuration / pouvoir.



Assemblée générale de l'Église Protestante Unie Saint-Étienne – Forez

Dimanche 22 mars 2026

Pouvoir

Selon les statuts de l'association cultuelle, un membre absent à l'assemblée générale peut donner un pouvoir à un autre membre de l'association. Chaque membre de l'association cultuelle ne peut être porteur que d'un seul pouvoir en plus de sa voix. Nous vous remercions de vous assurer que tel est le cas de la personne que vous avez désignée. Sinon, laissez en blanc la ligne Nom et Prénom de cette personne. Le bureau de l'Assemblée générale trouvera un membre présent pour porter votre pouvoir.

Je, soussigné(e)

Nom : Prénom :

demeurant à :

ne pouvant être présent(e) à l'Assemblée générale du 22 mars 2026,
l'ordre du jour m'ayant été communiqué,
donne pouvoir à M. / Mme

Nom : Prénom :

membre électeur de l'EPUDF Saint-Étienne – Forez,
aux fins de me représenter à l'Assemblée générale du 22 mars 2026,
de prendre en mon nom toutes décisions et de participer à tous scrutins.

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

Assemblée générale de l'Église Protestante Unie Saint-Étienne – Forez

Dimanche 22 mars 2026

Élection complémentaire au Conseil presbytéral

L'Assemblée générale du 17 mars 2024 a maintenu le nombre de postes au Conseil au nombre de douze, pour la mandature 2024-2028. Ce faisant, 9 personnes ont été élues et 3 postes sont demeurés vacants, ouverts à élection complémentaire les années suivantes. Invité depuis plus d'un an aux réunions, Édouard Vandeventer a accepté l'appel du Conseil à se présenter à vos suffrages pour entrer au Conseil sur l'un des postes vacants. Il se présente en quelques mots :

Qui suis-je ?

Je suis installé à Saint-Etienne depuis presque 4 ans avec mon épouse Marine. Nous nous sommes rencontrés à Paris mais j'ai grandi à Nîmes. Depuis notre arrivée nous avons accueilli nos deux filles Suzanne (3 ans) et Maïté (11 mois). Marine travaille dans l'aide alimentaire. De mon côté après des études et plusieurs années dans la finance, je me suis reconverti dans le journalisme et je travaille chez RCF Saint-Etienne.

Ma découverte de la foi s'est faite dans l'église Baptiste. Avec les études j'ai été amené à habiter plusieurs villes dans lesquelles j'ai découvert la diversité du protestantisme jusqu'à rejoindre une église protestante unie à Paris (temple du Marais). Dans l'EPUDF j'apprécie l'ouverture d'esprit, la recherche de sens et la place faite au silence. Avec mon épouse nous accueillons une église de maison depuis 1 an et demi.

Qu'attends-tu ?

Je suis souvent interpellé par ce texte d'Ésaïe qui parle du Messie : « Il ne brisera point le roseau cassé, Et il n'éteindra point la mèche qui brûle encore. » (42 v3a). Si notre paroisse, comme beaucoup d'autres, connaît des défis qui menacent son existence (baisse de la fréquentation, déficit financier, renouvellement générationnel limité), c'est le Christ qui est à sa tête et il ne l'abandonnera pas. Cette promesse me donne l'espérance pour m'engager en tant que conseiller presbytéral.

Pourquoi avoir dit oui ?

Après une année d'observation des réunions du conseil presbytéral, j'ai été saisi par les difficultés humaines et financières qui se posent aux conseillers. J'ai ressenti, et cela a été partagé par d'autres, le besoin d'une vision d'église. C'est la volonté du conseil de ne pas éluder ces questions ainsi que la joie (surprenante peut-être!) que j'ai à voir le travail complexe qui est réalisé qui m'ont convaincu de proposer ma candidature. Que Dieu nous soit en aide !

Edouard Vandeventer

Assemblée générale de l'Église Protestante Unie Saint-Étienne – Forez

Dimanche 22 mars 2026

Informations concernant le vote pour la résiliation du bail emphytéotique du temple de Montbrison

Lors de l'Assemblée générale du 22 mars 2026, le Conseil presbytéral porte à l'ordre du jour un vote concernant la résiliation du bail emphytéotique pour la chapelle Sainte-Anne (temple de Montbrison) entre la commune de Montbrison et notre association culturelle.

De quoi s'agit-il ?

- En 1995, après une importante mobilisation, la communauté réformée obtient ce bail pour disposer de la chapelle Sainte-Anne, alors désaffectée. Ce bail, d'une durée de 99 ans (donc jusqu'en 2094!), donne à la communauté la quasi-propriété du bien, moyennant le versement d'un loyer modique et la charge de l'entretien global du bâtiment.
- Au début des années 2010, la perspective d'importants travaux à mener (et de leurs coûts, au vu des ressources de la paroisse) a conduit le Conseil presbytéral à ré-examiner la situation. Différentes analyses ont été discutées, aboutissant à la décision prise par le Conseil presbytéral du 15 mars 2013 de demander la résiliation du bail. Le conseil municipal de Montbrison en a pris acte lors de sa séance du 13 mai 2014.
- Les travaux nécessaires ont été effectués à partir de 2017 par la commune propriétaire, pour une valeur de près de 130 000 €.
- Une convention de mise à disposition du lieu a ensuite été établie entre la commune et la paroisse, en 2018 (renouvelable chaque année, pendant 5 ans).
- Une nouvelle convention (renouvelable tous les 5 ans) a été négociée afin de tenir compte de l'évolution des besoins de notre église, et a été signée le 13 octobre 2025. Les dispositions de cette nouvelle convention sont très satisfaisantes pour les deux parties et le Conseil presbytéral la perçoit comme une étape encourageante dans la redynamisation de la communauté locale.
- Cependant, au cours de la préparation de cette nouvelle convention, il a été constaté que la procédure de résiliation du bail emphytéotique n'avait pas été menée à terme. Le notaire chargé d'enregistrer la décision s'est rendu compte qu'il manquait au dossier un vote positif de l'Assemblée générale sur ce point, qui n'avait pas été obtenu à l'époque.

C'est pourquoi cette question sera soumise au vote le 22 mars prochain, avec l'accord du Conseil régional de notre Église, conformément à nos Statuts.

Le Conseil presbytéral vous sera reconnaissant de l'aider à achever ces formalités.